

INFO

RAPIDE



Rungis, le 24 janvier 2025

Relevé de décision de la CPPNI Transport Routier de Voyageurs du jeudi 23 janvier 2025 :

2 points à l'ordre du jour :

- NAO
- Questions diverses

1. NAO

Lors de cette seconde réunion de négociation, l'OTRE a proposé une revalorisation de 1,3% pour les coefficients 137 et de rajouter +0,7% à partir du 140.

La FNTV et la FNTR ne se sont pas exprimées.

La CFDT a demandé une revalorisation en linéaire.

Après une interruption de séance, l'ensemble des organisations patronales ont proposé un mandat plafond commun de +2% en linéaire avec une application au 1^{er} février 2025.

Une consultation pour la signature de cet avenant va être envoyée aux syndicats.

De plus un engagement a été pris pour la création de deux groupes de travail dont les dates seront définies lors de la prochaine CPPNI le 26 février 2025 :

- Le premier sur la rémunération minimale en fonction de l'amplitude, coupure et sur le Temps de Travail Effectif (T.T.E).
- Le second sur la revalorisation de la prime de départ à la retraite avec une adaptation par palier et, éventuellement d'autres sujets à définir lors de la prochaine réunion.

Toutefois, les organisations patronales n'ont pas de mandat pour notre demande de 14^{ème} mois conventionnel.

2. Questions diverses

Une étude est en cours concernant notre demande de confirmation de l'abrogation de l'avenant des contrats intermittents.

PERSONNES À CONTACTER

Patrick **BLAISE**
Secrétaire Général
06 82 09 02 97

Olivier **ETHEVE**
Secrétaire Général Adjoint
06 73 59 09 89

Charles **MORIT**
06 11 66 65 48

Alexandre **BATIFOULIER**
06 95 94 50 45

